

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	25	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Pref
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 Février à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Mariages, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/02/2025.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONNE Grégory, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, RATAJCZAK Christophe, REMY Benoît, SAVARY Gabriel, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RASSE Virginie à M. HOCQ Daniel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202501 – Rapport d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

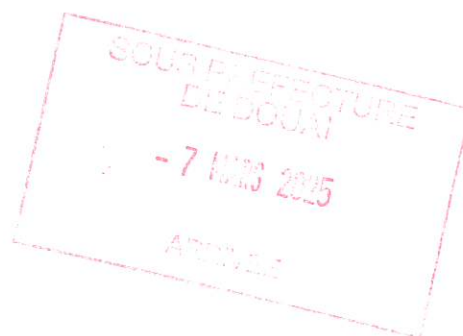
Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat sur les orientations pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/02/2025
Le Maire
Frédéric DELANNOY



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »

En application des l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet du budget aux membres du conseil municipal avant l'examen de celui-ci, ont changé pour les communes :

« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif »

Les services de l'Etat précisent toutefois que « ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent », conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La loi NOTRE n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments d'informations et des nouvelles formalités pour la transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Doivent figurer, entre autres, dans le rapport d'orientations budgétaires :

* les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle et membre.

* La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

* Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

* Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 n°2023-1195 avait ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

SITUATION FINANCIERE 2024 DE LA COMMUNE

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Disponible
Fonctionnement - Dépense	4 010 377,93	3 525 069,93	485 308,00
011 - Charges à caractère général	1 118 567,55	1 033 793,71	84 773,84
012 - Charges de personnel	1 958 745,00	1 952 135,73	6 609,27
023 - Virement à la section d'investissement	230 000,00	0,00	230 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 282,49	99 030,49	19 252,00
65 - Autres charges de gestion courante	408 959,59	265 236,82	143 722,77
66 - Charges financières	155 716,30	155 666,18	50,12
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	100,00	900,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	19 107,00	19 107,00	0,00
Fonctionnement - Recette	4 010 377,93	3 943 928,66	66 449,27
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	90 492,53	90 492,53	0,00
013 - Atténuations de charges	158 076,40	102 458,76	55 617,64
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 398,00	1 398,00	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	276 170,00	350 595,87	-74 425,87
73 - Impôts et taxes	1 029 778,00	1 098 564,21	-68 786,21
731 - Fiscalité locale	1 284 026,00	1 185 405,11	98 620,89
74 - Dotations, subventions et participations	1 076 470,00	1 018 769,95	57 700,05
75 - Autres produits de gestion courante	66 580,00	69 679,62	-3 099,62
76 - Produits financiers	1,00	1,04	-0,04
77 - Produits exceptionnels	14 132,00	13 309,57	822,43
78 - Reprises sur amortissements et provisions	13 254,00	13 254,00	0,00
Investissement - Dépense	4 431 062,52	2 018 677,06	2 412 385,46
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 398,00	1 398,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	71 300,00	63 686,92	7 613,08
13 - Subventions d'investissement	49 042,00	0,00	49 042,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	217 507,51	217 426,43	81,08
20 - Immobilisations incorporelles	14 200,00	2 940,00	11 260,00
21 - Immobilisations corporelles	1 336 650,00	111 632,27	1 225 017,73
23 - Immobilisations en cours	2 740 965,01	1 621 593,44	1 119 371,57
Investissement - Recette	4 431 062,52	1 569 315,73	2 861 746,79
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	367 305,03	367 305,03	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	230 000,00	0,00	230 000,00
024 - Produits de cessions	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 282,49	99 030,49	19 252,00
041 - Opérations patrimoniales	71 300,00	63 686,92	7 613,08
10 - Dotations, fonds divers et réserves	255 525,00	220 242,39	35 282,61
13 - Subventions d'investissement	1 688 650,00	719 050,90	969 599,10
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	100 000,00	0,00

RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

FONCTIONNEMENT	
Recettes	3 853 436.13 €
Dépenses	3 525 069.93 €
Excédent 2024	328 366.20 €
Excédent reporté	90 492.53 €
SOLDE	+ 418 858.73 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	1 202 010.70 €
Dépenses	2 018 677.06 €
Déficit 2024	- 816 666.36 €
Excédent reporté	367 305.03 €
SOLDE	- 449 361.33€
RESULTAT DE CLOTURE 2024	
- 30 502.60 €	

ETAT DES RESTES A REALISER 2024

RECETTE D'INVESTISSEMENT

Compte	Désignation	Tiers	Reste à réaliser
Compte : 1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux			637765,00
	FONDS CONJOINTS ETAT-REGION / Aménagement	PREFECTURE DU NORD	399927,00
	FNADT - Aménagement espaces publics Heurteau -	PREFECTURE DU NORD	237838,00
Compte : 1322 - Subv. non transf. Régions			140000,00
	PRADET - Aménagement des espaces publics Heurteau -	CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS	140000,00
Compte : 1323 - Subv. non transf. Départements			75000,00
	PTS - Aménagement des espaces publics Heurteau /	DEPARTEMENT DU NORD	75000,00
			852 765,00

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

Compte	Désignation	Tiers	Reste à réaliser
Compte : 21318 - Constructions autres bâtiments publics			9 359,77
	ST / remplacement portail	SAS DG BAT MENUISERIE	6 202,64
	POLE ENFANCE / Réparation menuiseries exterieures	SAS DG BAT MENUISERIE	3 157,13
Compte : 2188 - Autres immobilisations corporelles			3 534,00
	EV / Taille haies - Souffleur - Tondeuse - Débrousailleuse	SAS MAPP	3 534,00
Compte : 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)			229 845,36
	A MENAGEMENT RESIDENCE HEURTEAU - ETAT A COMPTE	SAS EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT MARLY	118 161,20
	A MENAGEMENT RESIDENCE HEURTEAU - ETAT A COMPTE	SAS SC BETON	8 932,00
	A MENAGEMENT RESIDENCE HEURTEAU - ETAT A COMPTE	SAS SC BETON	4 915,30
	A MENAGEMENT RESIDENCE HEURTEAU - ETAT A COMPTE	SAS SC BETON	14 388,30
	A MENAGEMENT RESIDENCE HEURTEAU - ETAT A COMPTE	SAS SC BETON	13 277,80
	A MENAGEMENT RESIDENCE HEURTEAU - ETAT A COMPTE	SAS TPRN	70 170,76
			242 739,13

Evolution des Dépenses et Recettes réelles de FONCTIONNEMENT des exercices 2015 à 2024

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	4 026 477,40 €	3 818 023,67 €	3 513 813,04 €	3 376 889,65 €	3 596 442,40	3 163 980,67	3 268 679,59	3 482 382,64	3 549 019,30	3 426 039,44
Recettes	4 033 952,73 €	3 943 630,82 €	3 819 171,43 €	3 632 869,42 €	3 738 174,66	3 539 747,04	3 566 352,31	3 710 824,86	3 661 839,64	3 852 038,13

Résultats de FONCTIONNEMENT des exercices 2015 à 2024

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat exercice	168 553,99	175 062,17	295 123,96	183 724,02	152 973,75	296 281,98	172 465,70	66 869,03	21 509,05	328 366,20
Report	505 386,69	319 340,68	244 402,85	239 593,16	173 417,18	176 390,93	172 672,91	145 460,59	168 983,48	90 492,53
TOTAL	673 940,68	494 402,85	539 526,81	423 317,18	326 390,93	472 672,91	345 138,61	212 329,62	190 492,53	418 858,73

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Années	Nombre d'habitants	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Montant / Hab	Annuité à payer au cours de l'exercice	Montant / Hab
2011	3 274	3 103 028 €	947,78 €	359 068 €	109,67 €
2012	3 368	3 055 205 €	907,13 €	353 710 €	105,02 €
2013	3 464	3 130 191 €	903,63 €	331 108 €	95,59 €
2014	3 559	3 526 855 €	990,97 €	342 515 €	96,24 €
2015	3 606	4 185 954 €	1 160,83 €	369 576 €	102,49 €
2016	3 614	3 913 536 €	1 082,88 €	389 300 €	107,72 €
2017	3 591	3 597 899 €	1 001,92 €	379 616 €	105,71 €
2018	3 585	3 782 231 €	1 055,02 €	358 484 €	100,00 €
2019	3 578	3 637 236 €	1 016,56 €	344 164 €	96,19 €
2020	3 576	3 378 811 €	944,86 €	348 998 €	97,59 €
2021	3 583	3 113 423 €	868,94 €	345 653 €	96,47 €
2022	3 514	2 842 938 €	809,03 €	349 501 €	99,46 €
2023	3 583	2 604 279 €	726,84 €	343 929 €	95,99 €
2024	3 568	3 504 153 €	982,11 €	324 654 €	90,99 €

Encours de la dette : moyenne de la strate 2023 : 710 €

Annuité à payer : moyenne de la strate 2023 : 91 €

L'arrêté préfectoral du 5 Avril 2024 a mis fin à l'exercice des compétences du SIGCVG « Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » ». Celui-ci prévoit en son article 5 qu'à compter de cet arrêté, le centre de vacances est restitué à la commune d'Hornaing, propriétaire du bâtiment sis 11 rue de l'église 25160 LES GRANGETTES.

De même, les contrats d'emprunt individualisables, contractés postérieurement au transfert de compétence doivent également faire l'objet d'un transfert à la commune d'Hornaing.

Le SIGCVG a souscrit 3 emprunts afin de financer des investissements liés à différents travaux de réhabilitation du centre de vacances :

1 – Emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France – capital restant dû 14 184.50 € - dernière échéance le 20/09/2025.

2 – Emprunt auprès de la Banque des Territoires – capital restant dû 90 136.57 € - dernière échéance le 01/05/2035.

3 – Emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France – capital restant dû 12 735.27 € - dernière échéance le 24/09/2025.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits réels	4 033 952,73	3 943 630,82	3 819 241,24	3 632 869,42	3 738 174,66	3 539 747,04	3 566 352,31	3 710 824,86	3 661 839,64	3 852 038,13
+ Dotations aux amortissements (C 68)	0,00	18 039,26	44 450,45	63 021,83	71 073,55	77 235,39	74 105,02	82 221,19	91 529,29	99 030,49
+ Valeur comptable des immobilisations cédées (C 675)	27 761,21	52 623,49	39 712,81	2 892,36	5 040,40	32 035,81	66 363,40	52 756,60	622,98	0,00
- Produits des cessions d'immobilisations (C 775)	10 600,00	32 764,00	10 415,00	9 233,92	16 500,00	3 657,00	52 500,00	80 750,00	1 180,00	0,00
- Charges réelles	4 026 477,40	3 818 023,67	3 509 823,04	3 376 889,65	3 596 443,40	3 163 980,67	3 268 679,59	3 482 382,64	3 549 019,30	3 426 039,44
Montant CAF	24 636,54	163 505,90	383 166,46	312 660,04	201 345,21	481 380,57	385 641,14	282 670,01	203 792,61	525 029,18

EVOLUTION

**des Dotations, subventions et participations : Autres organismes (C 7478)
(Caisse d'Allocations Familiales)**

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
157 208,96 €	89 165,90 €	88 949,17 €	64 871,85 €	68 449,91 €	91 945,57 €	65 678,45 €	70 657,59 €	80 249,10 €	88 638,89

Imposition

Afin de compenser en partie l'augmentation du coût des énergies, une légère augmentation des taux d'imposition a été appliquée en 2023 et 2024.

Ils étaient restés inchangés depuis 2012.

Pour rappel, les taux sont les suivants :

	Taux communal
Taxe foncière (bâti) (TFB)	39.61 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	66.02 %
Taxe d'habitation (TH)*	24.19 %

* la taxe habitation est encore valable sur les résidences secondaires.

Soit un total de produit pour 2024 de 1 063 292 €

Charges de personnel (chapitre 012)

Estimée à hauteur de 1 952 135,73 € au titre du compte administratif 2024 prévisionnel, les dépenses de personnel ont évolué selon les règles statutaires, les besoins de la collectivité et les aléas liés aux mouvements de personnel, notamment par :

- La revalorisation du SMIC de +2 % au 1^{er} novembre 2024,
- La modification des grilles indiciaires des catégories C attribuant une augmentation de 5 points
- Le recrutement d'un responsable des services techniques.

Le remboursement des villes de Rieulay et Wandignies-Hamage dans le cadre de la police municipale mutualisée sur les salaires des 3 policiers municipaux, est affecté au compte 70848 (mise à disposition du personnel facturée). Par conséquent, cette part de remboursement n'est pas déduite des charges de personnel au 012.

En 2025, les charges de personnel continueront d'être mises sous tension par la conjonction de facteurs sur lesquels nous n'avons que peu prise, comme :

- Les éventuelles augmentations des taux CNRACL et IRCANTEC,
- L'évolution des charges patronales,
- Le départ de 2 agents de la police municipale,
- Le recrutement de 2 agents de la police municipale.

Ratio de rigidité des charges structurelles

ANNEES	MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Charges de personnel + Contingents et particip.(C 655) + Charges d'intérêts	TAUX
2006	3 073 705,82 €	1 642 827,00 €	53,448%
2007	2 982 023,56 €	1 640 298,43 €	55,006%
2008	3 219 770,00 €	1 848 403,94 €	57,408%
2009	3 114 944,35 €	1 734 177,92 €	55,673%
2010	3 429 328,93 €	1 867 172,09 €	54,447%
2011	3 572 175,72 €	1 755 277,86 €	49,138%
2012	3 670 028,66 €	1 957 793,82 €	53,345%
2013	3 750 543,04 €	1 875 278,62 €	50,000%
2014	3 941 402,08 €	1 998 887,40 €	50,715%
2015	4 232 748,69 €	2 164 982,87 €	51,148%
2016	4 065 387,28 €	2 088 382,88 €	51,370%
2017	3 900 171,43 €	1 988 303,41 €	50,980%
2018	3 632 869,42 €	1 973 313,34 €	54,318%
2019	3 839 809,70 €	2 025 220,38 €	52,743%
2020	3 569 645,04 €	1 872 261,28 €	52,450%
2021	3 580 716,71 €	1 819 265,88 €	50,531%
2022	3 719 922,86 €	1 978 536,02 €	53,188%
2023	3 663 237,64 €	1 985 765,68 €	54,208%
2024	3 853 436,13 €	2 006 192,16 €	52,062%

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la commune pour réduire l'ensemble de ses charges, et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

Ce coefficient, dont le seuil estimé critique est de 56.00 %, se calcule de la manière suivante :

(= Charges de personnel (012 – 6419) + Contingents et participations + Charges d'intérêts) par
rapport aux produits de fonctionnement.

EVOLUTION DE LA DGF DE 2013 à 2024

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2014
Dotation forfaitaire	323 665	256 690	178 585	135 428	131 244	126 757	123 302	120 878	120 878	120 878	121 649	-202 016
Dotation solidarité rurale "péréquation"	41 385	45 239	48 549	51 871	54 491	54 563	55 515	56 473	57 312	67 106	74 219	32 834
Dotation de solidarité rurale "cible"	19 814	31 706	42 178	62 166	70 346	72 730	84 902	93 648	103 703	105 256	108 530	88 716
<i>sous-total</i>	384 864	333 635	269 312	249 465	256 081	254 050	263 719	270 999	281 893	293 240	304 398	-80 466
Dotation nationale péréquation	63 358	76 030	87 388	93 626	102 092	99 210	106 144	109 829	110 262	111 697	106 518	43 160
TOTAL	448 222	409 665	356 700	343 091	358 173	353 260	369 863	380 828	392 155	404 937	410 916	-37 306

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2024

TRAVAUX – ACQUISITIONS – FRAIS D'ETUDES

LIEU	DESIGNATION	MONTANT TTC
Police Municipale	1 armoire forte et accessoires	700.00
	Matériel verbalisation	1 348.80
	Caméras piéton	1 713.60
Salle des sports	Autolaveuse	5 388.00
	Subvention de 4 310.40 €	
Ecole LANGEVIN	Alarme incendie	905.76
	Acquisition de 2 armoires	1 034.00
Ecole LAFARGUE	Alarme incendie	3 180.00
LA POSTE	Remplacement chaudière	12 200.60
	Subvention de 4 768.00 €	
Foyer Culturel	12 Tables	1 966.32
2 rue St Jean – HOME DESTOK	Installation points lumineux	3 798.83
8 rue J Jaurès – Boulangerie	Remplacement volet roulant	3 928.03
Eglise	Réfection d'une tour	9 020.00
Cimetière Rue Péri	Stèle du souvenir	1 645.00
5 rue J Jaurès - Maison Santé	Acquisition	62 043.33
	Frais d'études	2 940.00
Sapin	Kit décoration	2 760.00
RESIDENCE HEURTEAU	Aménagement des espaces publics	1 621 593.44
TOTAL 2024		1 736 165.71

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2025

IMMOBILISATION INCORPORELLES

Logiciel compta – paie – élections	8 100 €
------------------------------------	---------

TRAVAUX

ERBM – Maitrise d'œuvre -Travaux de voiries, trottoirs et réseaux de la Résidence Heurteau	1 170 000€
--	------------

Aménagement d'un parking desservant le complexe Sportif et l'école Langevin	700 000 €
---	-----------

Trottoirs – Voiries, réfection nids de poule	9 000 €
--	---------

Aménagement Giratoire route d'Erre	39 010 €
------------------------------------	----------

Réfection Toiture Dojo + VMC	91 500 €
------------------------------	----------

Réfection Toiture Foyer Culturel	120 000 €
----------------------------------	-----------

Réfection Toiture de la Salle des Sports	100 000 €
--	-----------

Rénovation de la salle communale 153 rue J Duez	21 700 €
---	----------

Eclairage du court de tennis extérieur	1 375 €
--	---------

Installation de 6 caméras de vidéosurveillance	90 000 €
--	----------

Remplacement du portail des services techniques	6 203 €
---	---------

Salle des fêtes

Remplacement de la porte à l'arrière	5 720 €
--------------------------------------	---------

Mise en conformité électrique – Mairie – Salle des fêtes	23 330 €
--	----------

Désenfumage – Salle des fêtes	28 460 €
-------------------------------	----------

Eclairage public

Remplacement de 41 luminaires par des éclairages LED	40 000 €
--	----------

ACQUISITIONS

Buts HAND acier	2 276 €
-----------------	---------

Taille haie – souffleur – tondeuse – débroussailleuse	3 535 €
---	---------

Taille haie – débroussailleuse – tronçonneuse	2 472 €
---	---------

Découpeuse thermique pour les services techniques	1 053 €
---	---------

Citerne d'eau de pluie (espaces-verts)	9 500 €
--	---------

Acquisition de 2 ordinateurs	2 000 €
------------------------------	---------

Acquisition d'un fourgon pour les services techniques	15 000 €
---	----------

TOTAL

2 490 234 €

INVESTISSEMENT 2025
RECETTES PREVISIONNELLES

OBJET	MONTANT
Vente immeuble 16 rue Jean Jaurès	160 000,00 €
Ventre centre de vacances "Les Grangettes"	1 500 000,00 €
Subvention ADVB "Energie" (rénovation Eclairage Public en LED et éclairage court Tennis)	19 554,00 €
Subvention ADVB "Voirie Communale" (réfection enrobé rues : du bois, douai, 8 mai 1945, loiselet, victor hugo, résidence pinson)	4 500,00 €
Aménagement du parking desservant le complexe sportif et l'école langevin	
ADVB	203 754,00 €
DETR	
DOJO	
Subvention pour réfection de la toiture (DETR et ADVB)	66 400,00 €
Aménagement des espaces publics Résidence Heurteau ERBM -	
FNADT accordé 545 498 €	237 838,00 €
PRADET accordé 700 000 €	140 000,00 €
Fonds Conjoint ERBM ETAT-REGION accordé 1 018 145 € (acompte en 2022 : 407 258€)	399 927,00 €
Département - PTS - Projet territoires structurants accordé 300 000 €	75 000,00 €
CCCO - Article 8 ENEDIS - Accordé 75 000 € - La subvention sera versée sur présentation du DGD	75 000,00 €
	2 881 973,00 €

